



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Règlement n° BL2000-CA-05 :	Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
-----------------------------	--

Adoption :	Résolution n°	000126-CA-0130
Mise à jour :	Résolution n°	000524-CA-0225 010627-CA-0234 020619-CA-0169 021127-CA-0041 031126-CA-0078 031126-CA-0079 031126-CA-0080 040623-CA-0217 050622-CA-0204 050622-CA-0205 060524-CA-0222 CC-080423-CA-0157 CC-081022-CA-0040 CC-081210-CA-0075 CC-100825-CA-0003 CC-110629-CA-0096 CC-120627-CA-0177 CC-130626-CA-0185 CC-140625-CA-0133 CC-150629-CA-0188 CC-160629-CA-0129 CC-170628-CA-0101 CC-180627-CA-0153 CC-190626-CA-0214 CC-200625-CA-0124 CC-210120-CA-0063 CC-210623-CA-0134 CC-220622-CA-0136 CC-230621-CA-0138 CC-240626-CA-0130 CC-250625-CA-0109 CC-260625-CA-0113

Le présent règlement est établi en conformité avec les articles 162, 163 et 169 de la *Loi sur l'instruction publique*.

- 1.0 Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tiendra les séances suivantes au cours de l'année scolaire 2026-2027 :

2026

30 septembre
28 octobre
25 novembre
9 décembre

2027

27 janvier
24 février
31 mars
27 avril
26 mai
22 juin

- 2.0 Aucune séance du conseil des commissaires n'aura lieu pendant les mois de juillet et d'août.
- 3.0 Toutes les séances susmentionnées se tiendront dans la salle du conseil du centre administratif sis au 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) à 19 h 30.
- 4.0 Les commissaires peuvent assister aux séances du conseil des commissaires par conférence téléphonique ou visioconférence. Au moins un(e) commissaire ou la directrice générale ou le directeur général doit toutefois être physiquement présent(e) au lieu fixé pour cette séance.
- 5.0 Un(e) commissaire qui participe à une séance à l'aide des moyens indiqués à l'article 4.0 est réputé(e) être présent(e) à cette séance.